Flers-sur-Noye
Bulletin municipal 2023

Ce journal existe grâce à l'implication des habitants de notre commune et l'aimable participation financière de ses commerçants et artisans que nous tenons à remercier ici et en avant dernière page.

Edito : le mot du maire

Florigeoises, Florigeois, chers amis,

L'année 2022 ne restera pas non plus dans les annales. Après le covid, toujours présent, la guerre en Ukraine n'augure pas un avenir radieux. Cette guerre a provoqué une inflation galopante. Notre porte-monnaie s'en ressent et nous conduit à faire des choix de vie et de consommation. Il nous faut être solidaires et à l'écoute de tous afin de passer cette période difficile en espérant des lendemains meilleurs.

Dans notre commune, nous avions entrepris des travaux qui se sont achevés dont notamment les effacements des réseaux électriques et le changement des éclairages publics d'une partie du village.
Une nouvelle signalétique a pris place rue Marquis avec l'installation de nouveaux panneaux (stop et cédez le passage) ainsi qu'un couloir piéton qui ont fait leur apparition. Les marquages au sol (passages piétons et autres) ont été refaits dans le village. La sécurité et la limitation de vitesse sont les maîtres mots de l'équipe municipale, toujours à l'écoute des suggestions des administrés. Dans cette optique, pour 2023, la sécurisation de la route départementale 1001 est en cours. Les études sont finalisées, il ne reste plus qu'à rechercher les subventions, lancer l'appel d'offres et faire l'emprunt nécessaire à sa réalisation. Il s'agit d'un effort important de la commune dans un contexte peu favorable aux travaux du fait du coût prohibitif des matériaux mais la sécurité de tous passe avant tout !
En parallèle, des travaux sur le réseau d'eau vont permettre de continuer l'extension du village sans avoir à craindre des chutes de pression. Une antenne 4G de l'opérateur Orange est installée, Route de Lawarde, permettant une bonne réception en concurrence avec celle sur le château d'eau installée par l'opérateur FREE. Tout cela en attendant l'arrivée de la fibre en milieu d'année 2023. L'armoire de répartition est déjà installée à Essertaux. Des réunions organisées par Somme Numérique seront programmées dans le village afin de rendre plus accessible à l'ensemble de la population cette nouvelle technologie et pouvoir ensuite choisir en toute connaissance de cause.

Pour ce qui est de cette fin d'année 2022, j'ai décidé en milieu d'année, de ne pas faire le repas des Aînés suite à un contexte sanitaire complexe et un covid toujours présent au moment où j'écris ces mots. Bien que des gens se réunissent tout de même, vous l'avez compris, il est difficile de faire un choix entre responsabilité et rencontres amicales… Nous avons donc décidé de reconduire le bon d'achat de 25€ à valoir chez l'Artisan du terroir.

L'équipe municipale et moi-même, espérons que vous avez passé de bonnes fêtes de fin d'année et formulons tous nos vœux pour cette année 2023. Nous aurons la joie et le plaisir de vous accueillir pour la présentation des vœux 2023 en la salle polyvalente le 6 janvier 2023 à 19 heures. Si bien sûr les conditions sanitaires le permettent.

Prenez soin de vous !

Joël Beaumont

Sommaire

1. *L'équipe municipale* 4
2. *Les commissions* 5
3. *Renseignements pratiques* 6
4. *Démarches administratives* 7
5. *Budget* 8
6. *Réalisations et projets* 10
7. *Etat civil* 16
8. *Déchets* 16
9. *Rappel des règles de vie : Civisme et respect des voisins* 18
10. *Urbanisme* 19
11. *Transports* 20
12. *Nos aînés* 20
13. *Nos Jeunes* 20
14. *Informations diverses* 21
15. *Agenda* 27
16. *Parole aux associations* 28

1. L'équipe municipale

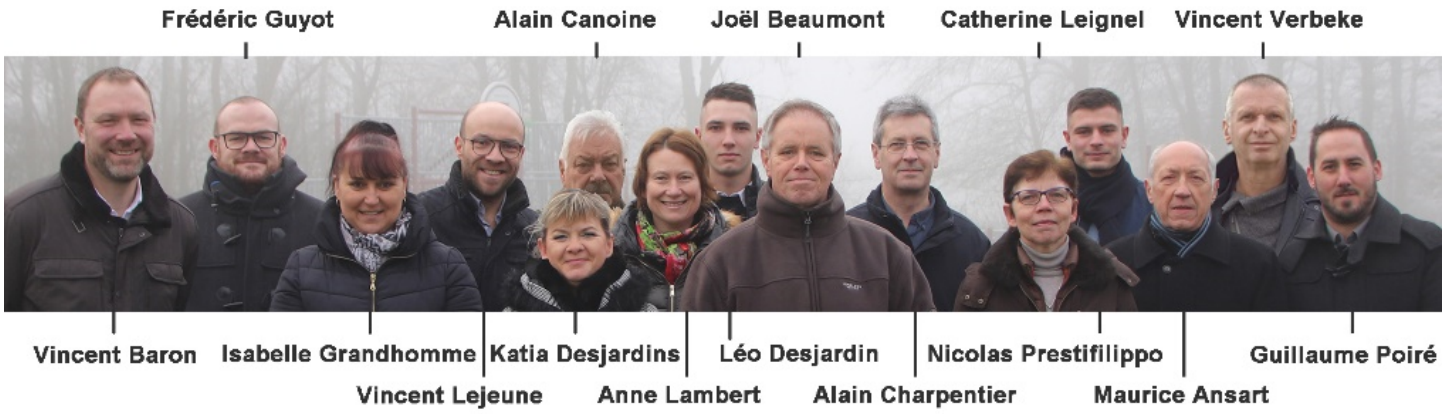

Maire

BEAUMONT Joël
12 rue Entre 2 Villes

1er adjoint

CHARPENTIER Alain
38 rue Marquis

2nd Adjoint

LEIGNEL Catherine
2 rue Marquis

Les conseillers

ANSART Maurice	8 Rue Entre 2 Villes
BARON Vincent	18 Rue d'En Haut
CANOINE Alain	10 Rue Entre 2 Villes
DESJARDIN Léo	5 Rue Entre 2 Villes
DESJARDINS Katia	8 Rue la Carrière
GRANDHOMME Isabelle	21 Route Nationale
GUYOT Frédéric	26 Lotissement du Château
LAMBERT Anne	7 Rue Marquis
LEJEUNE Vincent	19 Lotissement du Château
POIRÉ Guillaume	1 bis Rue d'En Haut
PRESTIFILIPPO Nicolas	25 Rue Collée
VERBEKE Vincent	21 Rue Entre 2 Villes

2. Les commissions

Les commissions intercommunales

Conseil Communautaire	Syndicat des eaux	Syndicat scolaire SISCO	Soins infirmiers	Electricité FDE
Titulaire Joël BEAUMONT **Suppléants** Alain CHARPENTIER Catherine LEIGNEL	**Titulaires** Frédéric GUYOT Catherine LEIGNEL Vincent LEJEUNE	**Titulaires** Vincent BARON Joël BEAUMONT Katia DESJARDINS	**Titulaires** Anne LAMBERT Catherine LEIGNEL **Suppléant** Alain CANOINE	**Titulaire** Léo DESJARDIN **Suppléant** Alain CANOINE

Les commissions communales

Finances	Communication	Salle Municipale
Rapporteur Catherine LEIGNEL **Membres** Maurice ANSART Vincent BARON Joël BEAUMONT Alain CHARPENTIER Frédéric GUYOT	**Rapporteur** Guillaume POIRE **Membres** Maurice ANSART Alain CHARPENTIER Anne LAMBERT Nicolas PRESTIFILIPPO	**Rapporteur** Joël BEAUMONT **Membres** Alain CHARPENTIER Isabelle GRANDHOMME Catherine LEIGNEL

Environnement et Espaces verts	Actions sociales , sécurité et plan de sauvegarde	Bâtiments-Voirie-Illuminations, Urbanisme, Appels d'offre et Cimetière	Affaires culturelles, Bibliothèque et Animations, Jeunesse et Sport
Rapporteur Vincent LEJEUNE **Membres** Maurice ANSART Léo DESJARDIN Katia DESJARDINS Isabelle GRANDHOMME Anne LAMBERT Guillaume POIRE Nicolas PRESTIFILIPPO	**Rapporteur** Katia DESJARDINS **Membres** Vincent BARON Alain CHARPENTIER Anne LAMBERT Vincent VERBEKE	**Rapporteur** Guillaume POIRE **Membres** Maurice ANSART Vincent BARON Alain CHARPENTIER Léo DESJARDIN Fréderic GUYOT Vincent LEJEUNE Nicolas PRESTIFILIPPO Vincent VERBEKE	**Rapporteur** Anne LAMBERT **Membres** Maurice ANSART Alain CHARPENTIER Léo DESJARDIN Isabelle GRANDHOMME Frédéric GUYOT Nicolas PRESTIFILIPPO

3. Renseignements pratiques

Village

Commune	Population	Noms des habitants	Code postal	Superficie
Flers-Sur-Noye	520	Florigeoises et Florigeois	80160	4,65 Km²

Mairie

Tel : 03.22.09.44.31 / 09.75.51.90.37
Mail : mairieflerssurnoye@orange.fr
Secrétaire : Céline Boulanger
Heures d'ouverture
Lundi : 17h30-19h30
Mercredi : 16h00-19h30
Site internet : https://www.flers-sur-noye.fr/
Facebook de la mairie :
https://www.facebook.com/Mairie-de-Flers-sur-Noye-102270958415250/

Services officiels et numéros utiles

Service des eaux	03.22.42.02.63
Enedis	09.72.67.50.80
Sous-Préfecture	03.22.97.80.22
France Service (CIAS de Moreuil)	03.60.12.28.10
Assistantes Sociales départementales	03.60.03.43.40
SAMU	15
Gendarmerie	17 / 03.22.42.47.17 (Ailly-sur-Noye)
Pompiers	18 / 03.22.41.55.47 (Ailly-sur-Noye)
Hôpital	03.22.08.80.00 (hôpital sud Amiens)
Centre antipoison	08.25.812.822

La commune dispose également d'un cabinet médical avec médecin et infirmières

4. Démarches administratives

Liste des papiers et démarches correspondantes

Pièces	Carte d'identité	Passeport	Permis de conduire	Visa	Carte grise
Validité	15 ans 10 ans pour la biométrique	10 ans	A vie (ou jusqu'à suspension)	Environ 3 mois	Dans les 15 jours à compter de l'achat du véhicule
Administration de délivrance	Amiens Ailly-sur-Noye	Amiens Ailly-sur-Noye	Préfecture	Amiens Ailly-sur-Noye	Préfecture ou sous-préfecture

Pour connaitre les démarches par type d'actes administratifs, rendez-vous sur le site internet de la commune rubrique « Citoyenneté / Papiers d'identité et démarches » (https://www.flers-sur-noye.fr/citoyennete/papiers-didentite-et-demarches/)

Durée de conservation des documents

Famille	Santé	Banque	Factures
Livret de famille, Contrat de mariage, Jugement d'adoption ou de divorce, Diplômes, Livret militaire **A vie**	Remboursements assurance maladie et mutuelle Contrat de mutuelle **2 ans** Carnet de santé ou vaccination, Carte de groupe sanguin, Examen médicaux **A vie**	Tickets CB **Jusqu'à réception du relevé bancaire** Relevé de comptes, Chéquiers finis **5 ans** Prêt **Durée du prêt + 2 ans**	Téléphone, Internet **1 an** Petits travaux, Attestation de ramonage de cheminée ou d'entretien de chaudière **2 ans** Eau, gaz, électricité **5 ans** Gros travaux **10 ans**

Habitation	Assurance	Travail	Impôts
Acte notarié d'achat ou de vente **A vie** Quittance de loyer, contrat de location **3 ans après la fin de la location**	Avis d'échéance, Quittances **2 ans** Contrat **Durée du contrat + 2 ans**	Notes de frais **3 ans** Fiches de paie, Contrat de travail **Jusqu'à liquidation ou à la retraite**	Déclaration de revenus, Justificatifs, Avis d'imposition **3 ans**

5. Budget

Les 3 taxes

	Commune	Communauté de communes (CCALN)	Ordure ménagères	Département
Taxe d'habitation	* 12,12% (12,12%) =	* 15,23% (15,23%) =		-
Foncier Bâti	31,7% (31,7%) =	11,99% (11,99%) =	15,38% (13,38%) ↗	-
Foncier Non Bâti	12,51% (12,51%) =	22,56% (22,56%) =		43,74% (43,74%) =
Cotisation Foncière des Entreprises	11,54% (11,54%) =	11,89% (11,89%) =		-

* Pour les foyers ne bénéficiant pas de l'exonération totale () Chiffres de 2021

Pour la commune, les taux concernant les taxes sont identiques à l'année passée et depuis 2008.
Les taxes, en pourcentage, n'ont pas augmenté entre 2021 et 2022 sauf les ordures ménagères dont le taux passe de 13,38 % à 15,38 %
EN 2023, une nouvelle taxe nommée GEMAPI (Gestion du milieu aquatique et prévention des inondations) fera son apparition...

Budget

Le budget de la commune est alimenté par plusieurs axes (les impôts locaux et autres, les dotations de l'état, ainsi que par d'autres ressources). C'est grâce à ce budget que la municipalité peut entreprendre des actions sur le territoire et faire vivre la commune. Il est défini en début d'année pour l'année civile en cours. Un budget communal est composé de 2 parties distinctes :

- **Les dépenses de fonctionnement**
  - Correspondent à l'ensemble des dépenses sur des aspects existants et qu'il convient de faire perdurer et permettant le fonctionnement de la commune (type salaire des employés, consommation électrique, etc…)
- **Les dépenses d'investissement**
  - Correspondent en général à des achats ou investissements / prestations de mises en place, construction, etc…

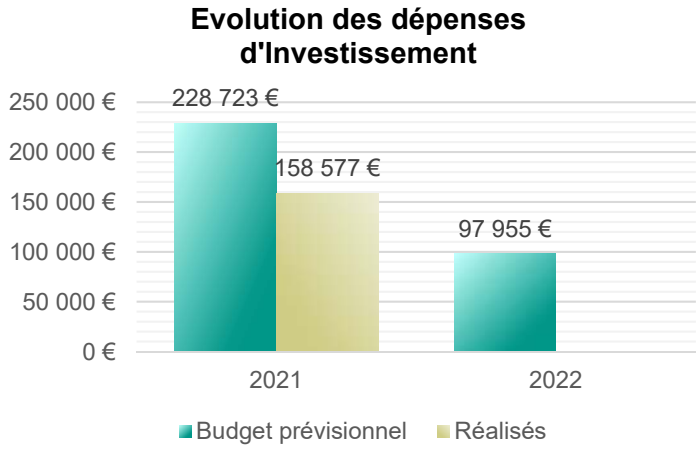

Le montant pour 2022 correspond pour :

- L'enfouissement (continuité de 2021) : 69 873 €
- Reprise des tombes du cimetière : 10 000 €
- Equipement de la salle des fêtes : 9 200 €
- Remboursement d'emprunt : 8 882 €

Répartition des dépenses d'Investissement 97 955 €

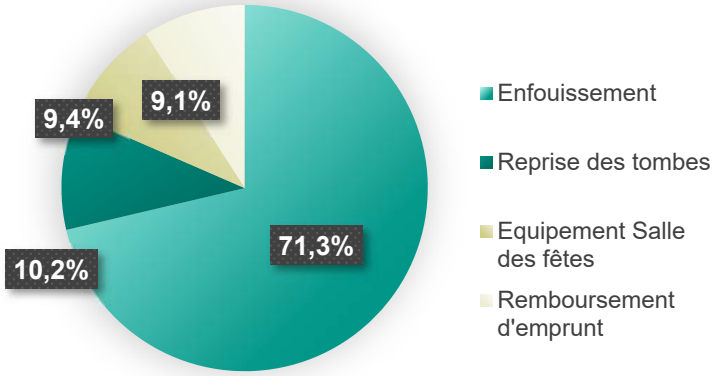

Une part importante de l'investissement de 2022 a été consacrée à l'enfouissement des réseaux

Evolution des dépenses de Fonctionnement

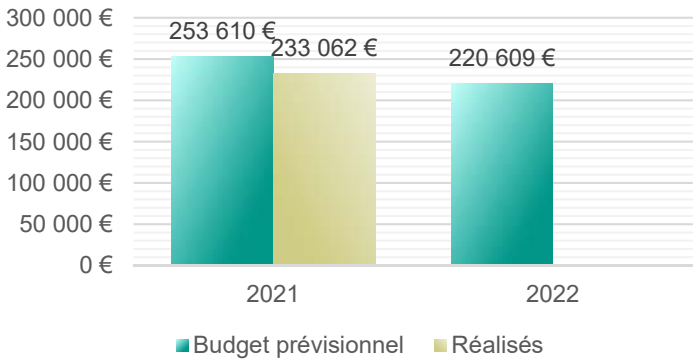

Le budget de fonctionnement était en baisse en 2022 par rapport à 2021, car les travaux à réaliser ont été principalement intégrés au budget investissement et non au budget fonctionnement (comme en 2021 pour les travaux de l'église notamment)

Répartition des dépenses de Fonctionnement 220 609 €

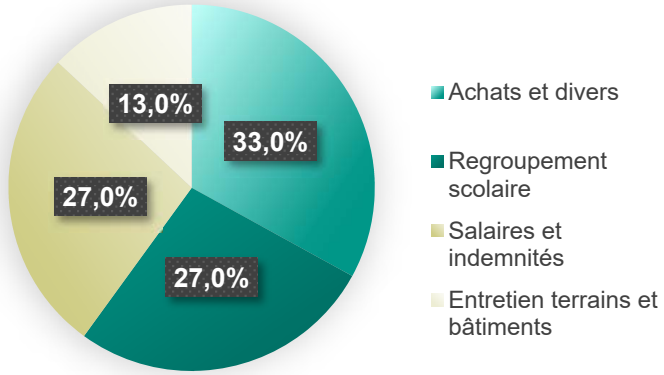

La catégorie achats et divers comporte les achats de fourniture, d'entretien, les illuminations de Noël, les charges et impôts divers…

6. Réalisations et projets

Réalisations effectuées

Travaux électriques à la salle des fêtes – la suite

Dans la continuité des travaux effectués en 2021 sur le tableau électrique, le rajeunissement de la salle des fêtes s'est poursuivi cette année 2022.

Les fourneaux de la salle des fêtes ont ainsi laissé leur place à une toute nouvelle cuisinière électrique.
Cela permet de s'affranchir totalement du gaz et apporte un côté plus pratique à l'utilisation.
C'est au total maintenant 8 feux et 2 fours qui sont disponibles !

L'armoire frigorifique à double porte de la salle polyvalente ne produisait plus suffisamment de froid. Les conditions sanitaires n'étaient plus respectées et la vétusté de l'armoire ne permettait pas une recharge en gaz.

Le renouvellement par le don d'une armoire froide à une porte et l'achat d'une autre permet de nouveau de conserver et de respecter les normes sanitaires et éviter tout problème.

Merci au Crédit Agricole de Meaux ainsi qu'à Vincent Baron pour le don et aux transports Verbeke pour le transport.

Finalisation du renforcement des réseaux

De nombreuses constructions ont vu le jour ces dernières années dans notre village. Des études menées par Enédis avaient montré que le réseau du centre bourg nécessitait des travaux de renforcement afin de pallier l'augmentation de la consommation et de puissance. Ces travaux ont été réalisés sur 2022 et concernaient :

- Une partie de la rue Marquis et de la rue Collée
- Une partie de la rue d'en Haut, de la place jusqu'à l'entrée du Domaine du Château

A chaque fois, il a été procédé à l'enfouissement de l'ensemble des réseaux (branchements, éclairage public, télécommunications) rendant nos rues plus jolies et agréables.

Avant

Après

Crédit photo : google maps

Le cimetière : Rénovation et jardin du souvenir

La commune ayant repris les tombes en état d'abandon, certaines pierres ont été évacuées. Ce programme de rénovation du cimetière sera réalisé pendant plusieurs années du fait du coût non négligeable des travaux à réaliser

Avant

Après

En parallèle, l'installation d'un jardin du souvenir est prévue. Dorénavant les personnes ayant choisi la crémation pourront demander à épandre leurs cendres dans ce jardin. Une autre possibilité s'offrira à eux avec la présence d'une cavurne pouvant recueillir leurs urnes.

Projet / Projection

Réalisation

Totem et antenne 4G

Vous l'avez peut-être remarqué, une nouvelle antenne 4G est installée, route de Lawarde Mauger, en haut d'un mât.

Cette antenne est la propriété d'Orange et viendra en concurrence avec celle de Free installée sur le château d'eau.

Sécurisation des routes et de la circulation

En 2022, plusieurs actions ont ainsi été entreprises afin de renforcer la sécurité, notamment des piétons. De nombreux aménagements ont été effectués. Pour certains, il s'agit de nouveaux, pour d'autres une remise en peinture pour les rendre plus visibles. Les réalisations sont les suivantes :

- Deux stops au carrefour de la rue Marquis et de la rue Entre deux villes. (Attention la priorité a donc changé pour ce carrefour)

- Une bande de passage pour les piétons a été mise en place sur la rue Marquis entre le carrefour avec la rue de la Carrière et le carrefour de la rue Entre 2 villes

- Un « cédez le passage » au carrefour de la rue Marquis et de la rue de la Carrière

- L'ensemble des signalisations existantes ont été repeintes afin de les rendre plus visibles (lignes d'arrêt de bus, stop à la sortie du Lotissement du château, petits « dos d'âne » rue de l'école, etc…)

- Un nouveau passage piéton rue d'En haut à l'approche de la RD 1001.

Les travaux n'ont pas été réalisés sur la RD1001 car ils ne sont pas de la seule compétence de la commune mais également du département et feront l'objet de travaux particuliers (voir rubrique « projets à venir »)

Projets « En cours »

Illuminations du village (suite)

La commune a décidé de poursuivre l'acquisition de nouvelles décorations pour le village à l'occasion des fêtes de fin d'année. Pour cela, ont été commandés en 2022 et mis en place cette année :

- 1 Bonhomme de neige d'une hauteur de 1.40m
- 1 Renne debout d'une hauteur de 1.80m
- 1 Sphère de diamètre 1m
- 2 Sphères de diamètre 60cm
- 1 Arbre branche noir d'une hauteur de 2,50m

Ces éléments viennent compléter ceux acquis l'années d'avant, c'est-à-dire les guirlandes stalactites sur la mairie, les 2 guirlandes BOA pour les arbres devant l'église et les 2 sapins « spray argent » d'une hauteur de 1,80m.

Nous espérons que le contexte énergétique n'aura pas été trop drastique et qu'il aura permis aux florigeois de profiter un maximum de ces décorations pendant la période des fêtes de fin d'année.

Projets « A venir »

Réparation des plafonds de l'église

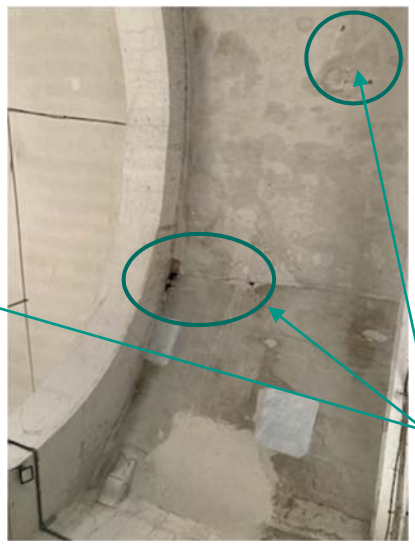

A l'intérieur de l'église, des trous sont apparus au niveau du plafond ainsi que de la voûte centrale.

Afin d'endiguer ce problème et sécuriser ce lieu de culte, des réparations sont envisagées d'ici la fin de l'année.

Trous et fissures en formation

Travaux de sécurisation de la RD1001 avec le département

Dans notre bulletin communal de 2022, nous vous annoncions que, suite à la demande de nombreux riverains, nous allions lancer une étude sur la sécurisation de la RD 1001. Le but est de ralentir la vitesse constatée dans le village sur son axe principal.

L'étude a été réalisée par ETUDIS avec l'aval du Département et les travaux vont être réalisés en 2023.

Le coût, hors études, est estimé à environ 200 000 euros TTC. Les subventions devraient couvrir près de 50 % du coût global. La part revenant à la commune sera financée par l'emprunt.

Quelques schémas des travaux prévus

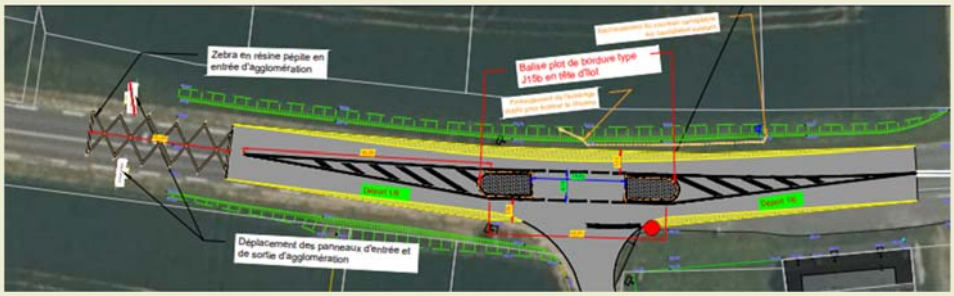

Croisement au niveau de la rue Entre 2 villes

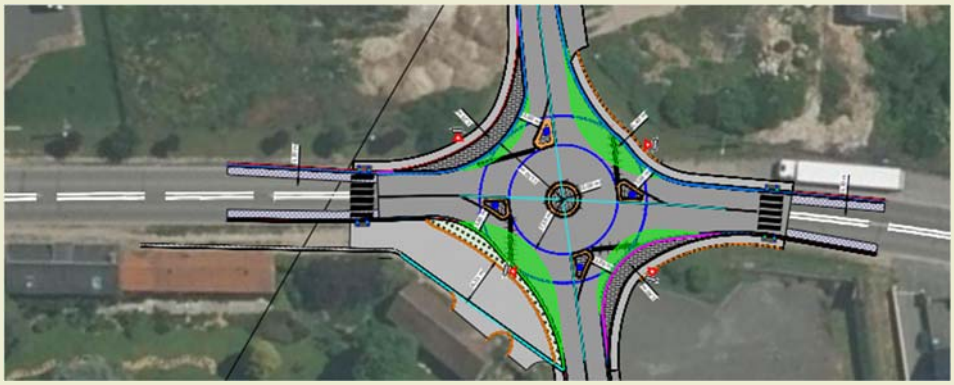

Croisement au niveau de la rue d'En haut

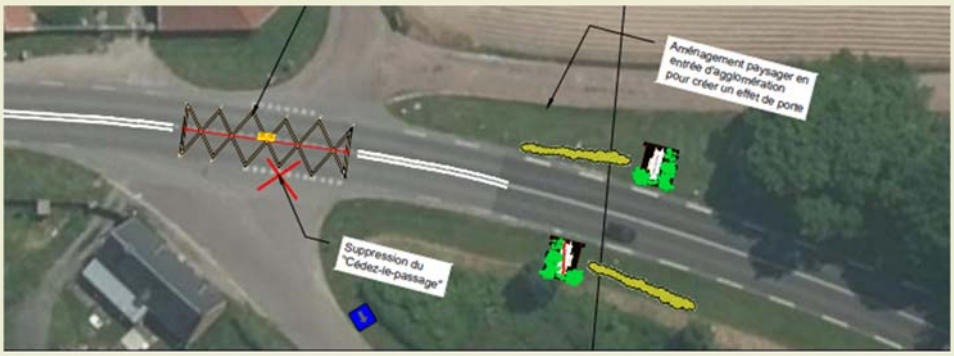

Sortie du village – direction Breteuil

Passages piétons sécurisés

Sur toute la traversée de l'agglomération, la ligne blanche sera dédoublée afin de réduire la largeur de chaque voie.

Nouveaux lotissements

2 nouveaux lotissements doivent voir le jour en 2023. Tout d'abord, dans le lotissement "Les prés d'en haut", une extension de 14 parcelles est prévue ainsi que la création d'une aire de jeux pour les enfants.

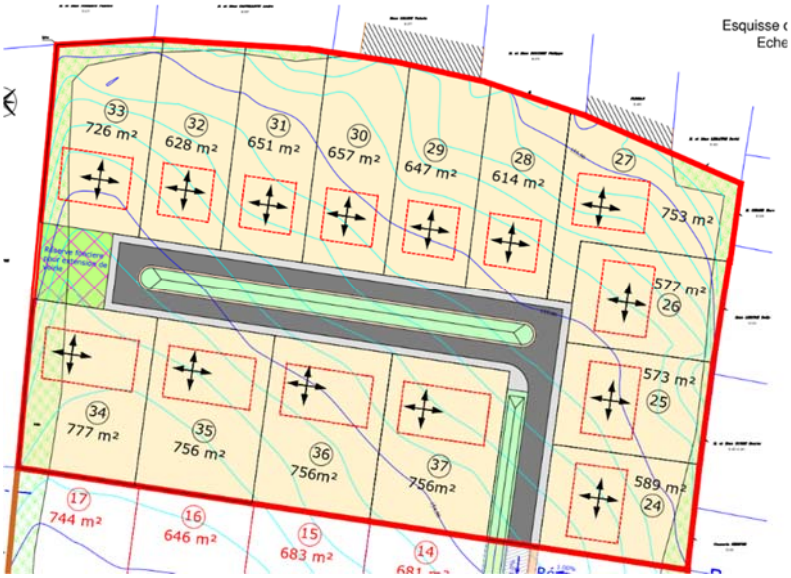

Puis, un autre est prévu rue Entre deux villes, concernant 7 parcelles, avec le groupe BDL.

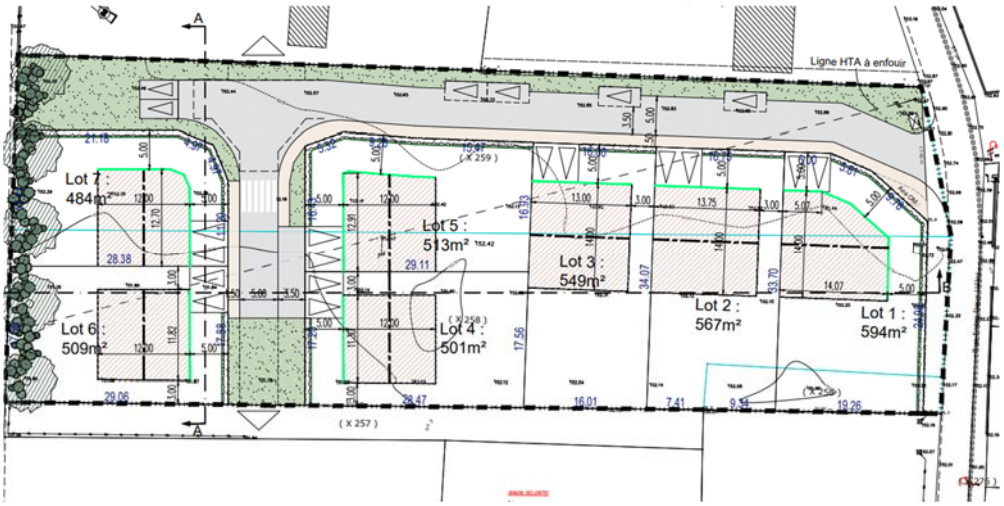

Plantations dans le village

Nous allons poursuivre le verdissement de notre commune avec de nouvelles plantations d'arbres au niveau du parc de jeux. Ces derniers permettront de procurer de l'ombre l'été. Parents comme enfants pourront s'y reposer en toute sécurité.

Le jardin du souvenir se verra également doté d'un arbre afin de pouvoir se recueillir en toute quiétude à l 'ombre de ce dernier.

A noter que 2 nouveaux rosiers chaleureusement donnés par un habitant de la commune ont été plantés près du puits rue marquis.

7. Etat civil

1	5	1
Naissances	**Mariage**	**Décès**
Mars Léon Thorel	**Février** Claire LIENARD et Maxime LALLEZ	**Janvier** Monique SENECHAL née VUYGE
	Mai Alexandra MANIER et Vincent LEJEUNE	
	Juin Brigitte TOTET et Marc GIRARD	
	Juillet Virginie VERDEZ et Pascal BOUILLON	
	Octobre Alisson THIBAUT et Clément SAGUEZ	

8. Déchets

La collecte

La collecte des déchets est organisée par la Communauté de communes Avre Luce Noye. Elle a lieu :

- Tous les lundis (et les mardis quand le lundi est férié) pour :
  - Les papiers et emballages carton = **Sac Bleu** (1 semaine sur 2)
  - Les plastiques, métal et briques alimentaires = **Sac Jaune** (1 semaine sur 2)
- Tous les mercredis (et les jeudis quand le mercredi est férié) pour
  - Les déchets ménagers = **bac à ordures** (toutes les semaines)

Pour le verre et les vêtements, des containers sont mis à disposition à côté de la salle des fêtes, rue du Cimetière.

Pour les déchets verts, le point de collecte se situe à Fransures, rue de la Place et est soumis à un règlement : Le site de collecte est ouvert du 1er mars au 31 octobre, uniquement le samedi de 10h à 17h.

Déchetterie

La déchetterie affectée à la commune est celle d'Ailly-sur-Noye. Elle se situe à la sortie de la ville direction Louvrechy.

Déchetterie :
Route de Louvrechy
80250 Ailly-sur-Noye
Tel. 03 22 41 01 22

	Matin	Après-midi
Lundi	Fermée	14h00 – 18h00
Mardi	9h00 – 12h30 *	14h00 – 18h00
Mercredi	09h00 – 13h00	14h00 – 18h00
Jeudi	9h00 – 12h30 *	14h00 – 18h00
Vendredi	9h00 – 12h30	14h00 – 18h00
Samedi	09h00 – 13h00	14h00 – 18h00
Dimanche	9h00 – 12h00 (fermeture des portes à 11h45)**	Fermée

* Réservé aux artisans (non accessible aux particuliers)
** Réservé aux particuliers
La déchetterie est fermée les jours fériés.

Encombrants

Les encombrants concernent les déchets ou objets volumineux ne pouvant être enlevés lors de la collecte classique des déchets. Avant Août 2021, les encombrants étaient collectés 2 fois l'année à des dates définies. Depuis Août 2021, pour la communauté de commune Avre Luce Noye, la collecte s'effectue exclusivement sur rendez-vous et selon certaines conditions (les objets en question ne doivent pas pouvoir être transportables en voiture).

Le numéro à joindre pour la prise de rendez-vous est le : 03 22 09 75 32.

9. Rappel des règles de vie : Civisme et respect des voisins

Dans le but de rappeler à chacun les règles de bon voisinage au niveau du bruit, voici un récapitulatif du « bien vivre ensemble ».

Horaire de tonte

Les horaires de tonte sont les suivants :
– Du lundi au vendredi : 8h30 à 12h et de 14h à 19h30
– Le samedi : 9h à 12h et de 15h à 19h
– Le dimanche : de 10h à 12h, interdit l'après-midi
Les jours fériés suivent les mêmes règles que le dimanche (sauf le 1er mai ou c'est interdit toute la journée).

Les animaux

Les aboiements de chien en journée

Même si l'aboiement d'un chien n'est pas interdit, le Code de la santé publique et son article R.1335-31 prévoient qu'« aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé, qu'une personne en soit elle-même à l'origine ou que ce soit par l'intermédiaire d'une personne, d'une chose dont elle a la garde ou d'un animal placé sous sa responsabilité ».
Durée, répétition, intensité, les critères énumérés par la loi ne sont pas cumulatifs
Ainsi, sont considérés comme une nuisance sonore :

- Le **chien qui aboie** à chaque fois que vous vous approchez de son portail ;
- Le **chien qui jappe** en permanence lorsque son propriétaire n'est pas chez lui

Les aboiements de chien la nuit

La nuit, les aboiements du chien sont considérés comme un tapage nocturne à partir du moment où son propriétaire a conscience du trouble qu'il engendre et qu'il ne prend aucune mesure pour y remédier.
Cette nuisance est caractérisée alors même que les critères de répétition, d'intensité ou de durée ne sont pas remplis.
À noter que la loi ne donne aucun horaire précis. Pour être reconnus comme un tapage nocturne, **les bruits causés par le chien** doivent donc avoir lieu lorsqu'il fait nuit.

Chiens en divagation et chiens dangereux

La divagation des chiens (en circulation dans le village sans la surveillance de leur maitre) peut conduire à une contravention. Un chien déclaré dangereux (agressivité, morsure…) pourra être placé dans un lieu de dépôt adapté (exemple : fourrière)

En 2022, plusieurs plaintes de chiens agressifs déambulant dans le village sans la surveillance de leur maître ont été remontées. Nous appelons donc à la vigilance de tous les maîtres…

Brûlage des déchets verts

Nous rappelons qu'il est interdit de brûler les déchets verts (branchages, végétaux divers…) Ils doivent être apportés dans les déchetteries.

Trottoirs

L'entretien des trottoirs (désherbage, enlèvement de la neige , des gravats) sont de la responsabilité des habitants

10. Urbanisme

Plantation et autres

La plantation des végétaux repose sur une réglementation spécifique.
La distance ci-dessous est prise en compte selon le milieu du tronc de l'arbre ou arbuste :
- Haies limitrophes : à 50 cm minimum de la limite de voisinage,
- Arbuste de moins de 2 mètres : à 50 cm minimum de la limite de voisinage,
- Arbre de plus de 2 mètres : à 2 mètres minimum de la limite de voisinage.

Cabane de jardin

La réglementation concernant les abris de jardin diffère selon les dimensions de la construction et son emplacement (secteur protégé ou non) tant sur les démarches administratives que la taxe d'aménagement.
- Inférieur à 5m² = Aucune autorisation nécessaire et pas de taxe,
- Entre 5m² et 20m² = Déclaration préalable de travaux et taxe d'aménagement,
- plus de 20m² = Permis de construire et taxe d'aménagement.

Vous devez également consulter le Plan local d'urbanisme, soit en mairie ou sur le site internet de la commune, qui rassemble toutes les règles relatives à la construction de tout bâtiment dans la commune.

Implantation des maisons

La règle diffère selon l'emplacement de l'implantation de l'habitation sur le terrain :
- à moins de 5 mètres de la rue : Mitoyen ou à 3 mètres minimum de la limite de voisinage,
- à plus de 5 mètres de la rue : à 3 mètres minimum de la limite de voisinage
Pente de la toiture : 40 à 45 °.

11. Transports

La commune de Flers-sur-Noye dispose de nombreux points de transport à proximité dont vous retrouvez ici le recensement. Les horaires fluctuant régulièrement auprès des compagnies ferroviaires ou de bus, nous vous encourageons à bien les vérifier au préalable sur leurs sites internet.

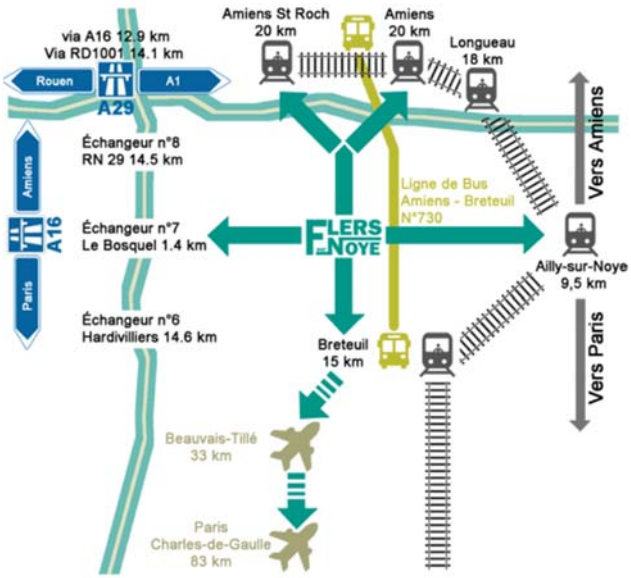

BUS	Flers-sur-Noye (sur la place)	Breteuil
	Jours : LMMJVS	
	12 :45	13 :05
	19 :15	19 :35
	Flers-sur-Noye (sur la place)	Amiens
	Jours : LMMJVS	
	6 :50	7 :25 / 40*
	13 :25	14:20 / 35*

* Selon le lieu d'arrivée dans Amiens

TRAIN	Ailly-Sur-Noye	Amiens
	Nombreux horaires Consulter le site de la SNCF	
	Ailly-Sur-Noye	Paris
	Nombreux horaires Consulter le site de la SNCF	

Plus d'informations sur le site de la commune ou sur
- Bus : https://trans80.hautsdefrance.fr/getFile.php?id=1870
-Train : https://www.oui.sncf/train/horaires/amiens/paris

12. Nos aînés

Cette année encore, la municipalité a préféré reporter le repas de nos Aînés, les conditions sanitaires n'étant pas suffisamment satisfaisantes pour les réunir.

Le principe du bon d'achat d'une valeur de 25€ est reconduit chez Héripré, notre commerce local.

Le bon d'achat, tamponné lors de la remise à la mairie, est valide jusqu'à fin mars 2023.

13. Nos Jeunes

Pour le Noël des enfants, l'association Flers-sur-Noye activités organise une cérémonie pour nos plus jeunes.
Lors de cette cérémonie, des chocolats et une carte cadeau, pour laquelle la commune participe, leur sont remis.

14. Informations diverses

Focus sur les taxes et les autorisation nécessaires pour les piscines

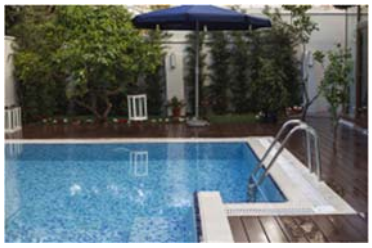

L'année dernière, 3,2 millions de piscines ont été installées chez les Français (soit 1 piscine pour 21 habitants).
L'installation d'un tel équipement :

- Implique une hausse de la taxe foncière et de la taxe d'habitation
- Est soumise au paiement de la taxe d'aménagement.

On vous explique tout ci-dessous…

A la construction, une piscine doit être déclarée aux impôts. Pour cela, il faut remplir la déclaration 6704 IL. Dans les 90 jours suivant l'achèvement des travaux, cette déclaration est à remettre au bureau du cadastre du lieu où se trouve votre habitation.

Suite à cette déclaration, il y a donc deux choses à bien distinguer :

- La taxe d'aménagement à payer
  - Les propriétaires de piscines soumises à une autorisation d'urbanisme et dont le bassin fait plus de 10 m² sont redevables de la taxe d'aménagement.
  - Son montant est forfaitaire pour ce type d'installation. Il est en général de 200 € par m2 de piscine et dépend du taux voté par les collectivités Il est de 3,66 €par m² pour Flers-sur-Noye en 2022.
- La taxe foncière
  - La piscine apportant une plus-value au bien immobilier, elle rentre en compte dans le calcul de cette dernière.

Certaines piscines ne sont pas concernées par cette règle. Il s'agit des piscines hors sol qui font moins de 10 m² (par exemple les modèles gonflables ou en kit) et les autres modèles hors sol qui peuvent être démontés. Or, c'est souvent le caractère démontable de la piscine qui pose souci !

En effet, Les impôts indiquent que « si une piscine ne peut être pas déplacée sans la démolir, elle constitue un élément d'agrément bâti formant une dépendance qui doit être prise en compte pour l'établissement de la taxe foncière et de la taxe d'habitation ».

Ainsi, qu'elle soit enterrée dans le sol, semi-enterrée ou hors sol, en bois ou rigide, même sans aucun élément de maçonnerie au moment de la pose, si elle ne peut pas être démontée, une piscine peut être taxée.

Soyez donc vigilants au moment de votre achat et de l'installation ou de la pose de votre piscine pour éviter les mauvaises surprises !

Une autorisation d'urbanisme est-elle nécessaire pour construire une piscine ?

Tout dépend de la taille de la piscine :

- Moins de 10 m² :
  - Aucune autorisation n'est requise
- De 10 à 100 m²
  - La déclaration de travaux est obligatoire si la piscine reste installée plus de trois mois par an (piscine hors-sol) ou pour toute piscine construite ou enterrée.
- Plus de 100 m² :
  - Un permis de construire est obligatoire, quel que soit le type de piscine.

Déchets à caractère explosif

Conformément aux Règlements des déchetteries et des collectes adoptés en Conseil communautaire et compte tenu de leur dangerosité, les déchets à caractère explosif ne sont admis ni en déchetterie ni en collecte en porte à porte (extincteurs, bouteilles de gaz, fusées d'artifice, fusées de détresse, obus).

La prise en charge de ces déchets incombe au producteur qui peut faire appel à un prestataire spécialisé dans une filière adaptée à la reprise du déchet.

Voici quelques exemples :

- Les extincteurs et bouteilles de gaz usagés peuvent être récupérés par votre prestataire en fourniture ou vérification périodique.
- Les déchets pyrotechniques issus du tir, dont les pièces défectueuses ainsi que les artifices non tirés doivent être traités dans une filière de traitement agréée. Votre artificier devrait se charger de la reprise de ces déchets en le prévoyant dans son devis. Le cas échéant, il doit être en mesure de vous renseigner sur la filière adaptée.
- Les fusées de détresse usagées sont récupérées par un grand nombre d'accastilleurs (vendeurs spécialisés d'articles de marine), capitaineries ou gendarmeries maritimes.
- Les obus, munitions ou tout engin explosif ou incendiaire issus de conflits militaires doivent être sécurisés (périmètre de sécurité) et signalés à la mairie. Une demande d'enlèvement doit être formulée par l'intermédiaire d'un formulaire (disponible sur https://www.somme.gouv.fr/layout/set/print/Politiques-publiques/Securite-et-protection-de-la-population/Securite-civile/Deminage2/Deminage) et envoyée à cd-laon-operation@interieur.gouv.fr et pref-defense-protection-civile@somme.qouv.fr

La découverte de ce genre d'équipement associée à un dégagement de fumée ou situé à proximité immédiate d'un site particulier (école, hôpital...) doit être considérée comme une situation d'urgence. Il convient d'appeler la préfecture au 03.22.97.80.80 (standard 24H/24; 7J/7).

La fibre arrive prochainement

Le 9 juin 2022, le Noeud de Raccordement Optique, premier élément pour permettre l'accès à la fibre dans nos villages dans quelques mois, a été installé par Somme Numérique à Conty.
Notre NRO se nomme : N080CNT

C'est en cette année 2023 que notre village devrait donc voir arriver la fibre optique.
Encore un peu de patience !

Gestion des éclairages publics

Cet hiver beaucoup de questions se sont posées quant à la consommation énergétique et la gestion des éclairages publics sur l'ensemble du territoire français. Concernant Flers-sur-Noye, le conseil municipal se laisse le temps de voir si les Investissements concernant l'éclairage public portent leurs fruits. En effet, l'installation de nouvelles lampes leds combinée à une diminution de 50% de la puissance à une certaine heure de la nuit permettent de laisser l'éclairage fonctionner à moindre coût tout en préservant la sécurité tant physique que matérielle au sein de notre commune.

Prévention canicule et incendie

Cet été encore les fortes chaleurs ont été au rendez-vous. Les services de santé publiques ont essayé de renforcer le plus possible les accompagnements et campagnes de communications.

Ils ont ainsi recommandé de :

- Limiter les activités physiques intenses et s'hydrater régulièrement ;

- Aérer les locaux aux heures les plus fraîches ;

- Limiter les déplacements, s'organiser pour pouvoir s'hydrater en cas de difficultés dans les transports ;

- Prendre des nouvelles de ses proches en gardant une attention particulière pour les personnes sensibles.

Les employeurs ont été appelés à être vigilants quant aux conditions de travail, notamment en extérieur, en mettant à disposition de l'eau potable à proximité des postes de travail et en visant à aménager les horaires afin d'éviter les pics de chaleurs.

Vous pouvez retrouver toutes ces préconisations via l'infographie ci-contre ou sur le site internet de santé publique : https://www.santepubliquefrance.fr

Concernant les préventions de risque d'incendie, de nombreuses mesures avaient été prises notamment par arrêté préfectoral :

- Pour les activités agricoles, les épisodes de fortes chaleurs coïncidant avec la période de moisson et une végétation très sèche, le risque d'incendie était donc sévère voire très sévère :
    - Les travaux agricoles étaient autorisés sous réserve de la présence d'une tonne à eau et d'un déchaumeur à proximité du chantier ;
    - Les activités de fauchage, de débroussaillage et d'élagage sur les bords de routes étaient interdites
    - Les activités de broyage et de pressage de paille et chaumes étaient interdites entre 14h et 20h
- Les feux d'artifice, lâchers de lanternes et de ballons, étaient interdits
- Il était également interdit d'allumer, de produire toute flamme ou de fumer dans les espaces naturels.

Si la situation se reproduit en 2023, veillons à suivre et respecter l'ensemble de ces préconisations pour nous, nos proches et notre environnement.

Défibrillateur installé à la mairie

Un défibrillateur avait été commandé en 2021. Son installation a eu lieu en 2022.

Il est installé sur le mur de la mairie rue d'En haut comme indiqué sur la carte ci-contre.

Cet outil permet de sauver des vies et son utilisation est simple. Il vous suffit de sortir le défibrillateur et de l'activer. Ensuite, l'utilisateur est guidé par des commandes vocales permettant d'effectuer les gestes de premiers secours.

Les fonctionnalités d'un défibrillateur sont les suivantes :

- Guider l'intervenant par des messages vocaux et visuels à réaliser. Ce sont les gestes qui sauvent sur une victime d'arrêt cardio-respiratoire,
- Analyser l'activité cardiaque de la victime,
- Administrer une défibrillation (choc électrique) lorsque celle-ci est nécessaire.

Salle des fêtes – tarifs et informations

Il est souvent demandé des informations concernant la salle des fêtes. Vous retrouverez ici les principales d'entre elles :

Dimensions (hors cuisine et sanitaires) :

- Longueur 24 m
- Largeur 12 m

Capacité maximale : 160 personnes

Dimensions des tables :

- Longueur : 180 cm
- Largeur : 80 cm

Concernant les tarifs, ils s'appliquent par week-end (du vendredi soir au lundi matin) ou par tranche de 2 jours, soit :

- Habitants de Flers-sur-Noye : 200 € (+charges)
- Extérieur : 350 € (+charges)

La fourniture des couverts s'effectue par tranche de 50 soit par : 50 / 100 / 150. Par exemple, pour 70 personnes, le placard est ouvert pour 100 couverts, mais bien facturé pour 70 couverts.

Un chèque de caution de 1000€ est demandé. Il sera restitué à la fin de la location après vérification complète de la salle ainsi que des éléments la composant.

Retrouver toutes les informations sur la page dédiée à la salle des fêtes sur le site de la commune : https://www.flers-sur-noye.fr/vie-pratique/salle-des-fetes/

Recensement

Pourquoi êtes-vous recensés ?

Le recensement de la population permet de savoir combien de personnes vivent en France et d'établir la population officielle de chaque commune. Le recensement fournit également des statistiques sur la population comme l'âge, la profession, les moyens de transport utilisés, les logements…

Il permet également d'adapter et de répartir la dotation globale de fonctionnement (DGF) en fonction du nombre d'habitants dans la commune et ainsi de pouvoir répondre aux besoins de ses habitants.

Comment ça se passe ?

Une lettre sera déposée dans votre boîte aux lettres. Puis, un agent recenseur, recruté par la commune, vous fournira une notice d'information soit dans votre boîte aux lettres soit en mains propres. Suivez simplement les instructions qui y sont indiquées pour vous faire recenser. Ce document est indispensable, gardez-le précieusement.
Se faire recenser en ligne est plus simple et plus rapide pour vous, et également plus économique pour la commune. Moins de formulaires imprimés est aussi plus responsable pour l'environnement. Si vous ne pouvez pas répondre en ligne, des questionnaires papier pourront vous être remis par l'agent recenseur.

Cette année Flers-sur-Noye réalise le recensement de sa population pour mieux connaître son évolution, ses besoins et ainsi développer de petits et grands projets pour y répondre. L'ensemble des logements et des habitants seront recensés à partir du 18 janvier 2023.

Madame Annie Cense, habitante de la commune, a été nommée agent recenseur. Réservez-lui un bon accueil.

Vous n'avez reçu aucun document d'ici le **30 janvier 2023…** Contactez la mairie de Flers sur Noye au 0322094431 ou par mail : mairieflerssurnoye@orange.fr

Dématérialisation des permis de construire et démarches d'urbanisme

A partir du 1er janvier 2023, les permis de construire se feront de façon dématérialisée. Le récipiendaire remplira ses documents en ligne sur le site "service public.fr" et les enverra à la mairie par mail avec les plans. Ceux-ci seront transmis, après avis du maire, à la communauté de communes (CCALN pour Flers-sur-Noye) pour être traités. Plus aucun papier ne devrait sortir de cette dématérialisation.

En parallèle, un nouveau service de l'Etat « gérer mes biens immobiliers » est accessible depuis votre espace sécurisé sur impots.gouv.fr. Il est ainsi possible de consulter l'ensemble de ses biens bâtis ainsi que leurs descriptifs. Le service permet également depuis l'automne 2022 de faire directement ses déclarations foncières et de taxes d'urbanisme à la suite de travaux de construction ou d'agrandissement.

A compter du 1er janvier 2023, ce nouveau service permettra également aux propriétaires de déclarer le(s) occupant(s) de leurs biens immobiliers ainsi que les loyers appliqués.

Plus d'information sur :
- les permis de construire : https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R11637
- Gérer mes biens immobiliers : https://www.impots.gouv.fr/actualite/gerer-mes-biens-immobiliers-un-nouveau-service-en-ligne-pour-les-usagers-proprietaires

Espace de Vie Sociale de la Communauté de commune

La Communauté de Communes Avre Luce Noye a mis en place un Espace de Vie Sociale (EVS) intergénérationnel et itinérant. Cet espace est né d'une volonté de la Communauté de Communes d'être au plus près de ses habitants afin de répondre à des besoins en matière d'animation.

Lieu ressources pour les jeunes, lieu d'animations futures, espace propice à créer du lien à travers l'accès à la ludothèque, surtout et avant tout, itinérant; le bureau de l'EVS accueille la population au : 144 rue du Cardinal Mercier à Moreuil.
Il est ouvert chaque mercredi de 14h30 à 19h30 (hors vacances scolaires et hors 4ème mercredi du mois).

Des activités jeunesse sont ainsi proposées avec un accueil régulier des jeunes de 12 à 18 ans en période scolaire leur permettant ainsi d'échanger et de créer leurs propres projets.

Des sorties en famille, entre jeunes sur ou en dehors du territoire sont également possibles. Ainsi en 2022, ont été programmées une journée en baie de Somme en mai, une journée à Bagatelle en septembre, une journée à Paris en octobre, tout ceci à des tarifs attractifs.

Une ludothèque a également été ouverte. Elle propose des animations jeux de société soit au siège de l'EVS soit en itinérance dans les villages du territoire. Ainsi, des soirées jeux de sociétés sont organisées sur le territoire sur des dates prédéfinies en accord avec les communes.

Pour tous renseignements et/ou rejoindre le comité des usagers, il faut contacter :

- Le 03 22 09 03 15 ou via l'adresse email : evs@avrelucenoye.fr
- Fabrice FAILLU, coordonnateur au 06.09.24.10.35
- Léna VIARTEIX, Chargée de missions CCALN au 06.70.20.43.26

Gendarmerie

Une réorganisation de la gendarmerie nationale a eu lieu en fin d'année 2022. Dorénavant le territoire du Val de Noye sera sous la responsabilité de la COmmunauté de Brigades (COB) d'Ailly-sur-Noye ainsi que de Saint-Sauflieu. Les horaires d'ouverture sont les suivantes (COB Ailly-sur-Noye) :

- Du Lundi au Samedi : 8h00 – 12h00 / 14h00 – 18h00
- Dimanche : Fermée
- Jours fériés : 9h00 – 12h00 / 15h00 – 18h00

Téléphone : 03 22 42 47 17

Vous avez aussi la possibilité de faire le 17 de jour comme de nuit.

Les téléservices existants sont :
- Pré-plainte en ligne : https://www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr
- Brigade numérique : https://www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/Brigade-numerique
- PERCEVAL : signaler une fraude à la carte bancaire
- THESEE : plainte en ligne victime e-escroquerie
- PHAROS : signalement de contenus illicites d'internet
- Signalement des violences sexuelles et sexiste : https://www.interieur.gouv.fr/Archives/Archives-des-infos-pratiques/2022-Infos-pratiques/Signalement-des-violences-sexuelles-et-sexistes

15. Agenda

Les évènements mentionnés ci-dessous le sont sous réserve des conditions sanitaires. Les dates définitives sont renseignées quand elles sont identifiées et connues. D'autres évènements sont susceptibles d'être organisés dans l'année. Surveillez le site internet et le facebook de la commune ainsi que votre boite aux lettres pour rester informés des animations rythmant la vie de votre village.

Janvier

V 06	Vœux du maire

Février

	Pas d'évènement prévu à ce jour

Mars

?	Concours de cartes par l'amicale des chasseurs

Avril

?	Ramassage des œufs de Pâques par FSN Activités

Mai

D 08	Cérémonie de l'armistice 1945

Juin

D 04	Réderie annuelle des chasseurs
?	Fête des écoles

Juillet

Repas festif par FSN Activités	J 13
Fête Nationale	V 14

Aout

Pas d'évènement prévu à ce jour	

Septembre

3ème tournoi de pétanque de l'association FSN Activités	?

Octobre

Halloween	L 31

Novembre

Cérémonie de l'Armistice 1918	V 11
Bourse aux jouets	?
Soirée beaujolais	?

Décembre

Repas des aînés	?
Arbre de noël des enfants	?
Marché de Noël	?

16. Parole aux associations

Flers-sur-Noye Activités : 2022, Année de la confirmation

Les conditions sanitaires ne cessant de s'améliorer, l'Association Flers sur Noye Activités a pu confirmer l'embellie entrevue depuis la fin de l'année 2021. En cette année 2022, nous avons pu reconduire l'organisation d'animations lancées avec succès l'année précédente. Outre ces évènements, nous avons aussi proposé 2 nouvelles animations.

Pour la célébration de Pâques, un tournoi au nom équivoque, « les œufs olympiques », a été organisé pour les enfants du village. Les plus petits ont pu s'amuser lors de la chasse aux œufs tandis que les plus grands ont pu se mesurer aux différentes épreuves organisées autour du city stade. Tous les participants sont repartis avec un diplôme… et de nombreux chocolats !!

Pour le 1er Mai, c'est une marche qui était proposée à tous nos habitants. 2 boucles de 5 kms entrecoupées d'une pause gourmande où café, jus d'orange et brioche attendaient les marcheurs.

Toujours plébiscitée, l'activité YOGA lancée en 2021, entame sa troisième saison. Cette année, nous accueillons 5 nouveaux participants par rapport à 2021. Ce sont donc 35 personnes divisées en 2 groupes les lundis et mardis qui participent aux cours, toujours dispensés à la salle des fêtes par Marie.

Autre date retenue par nos concitoyens dans l'agenda des festivités, le 13 juillet et son auberge espagnole. Ce sont encore entre 50 et 70 personnes qui se sont retrouvées autour du verre de l'amitié et des barbecues mis à disposition pour partager un bon moment de convivialité. A la nuit tombante, les enfants ont pris un grand plaisir à déambuler dans les rues du village avec leurs lampions.

« Vous l'avez réclamé, attendu… Il revient pour votre plus grand plaisir » telle était la proposition faite aux participants de notre première édition du Tournoi de pétanque. Pour cette seconde édition, le 12 septembre, c'est tout d'abord la brume matinale qui a accueilli les 16 doublettes. Le soleil est ensuite arrivé pour offrir à nos 32 joueurs une belle journée de luttes acharnées pour remporter la victoire finale. Lucas et Théo ont remis leur titre en jeu mais n'ont pas réalisé le doublé, étant battus par les futurs troisièmes Thomas et Maxime. Les vainqueurs de cette seconde édition sont les très sympathiques Thierry et Franck qui ont battu les très valeureux Romain et Jean sur le score de 13 à 4.

Une belle surprise nous attendait pour le défilé d'Halloween puisque c'est une cinquantaine d'enfants, tous effrayamment habillés et maquillés, qui s'est rassemblée pour collecter bonbons et friandises distribués par nos généreux habitants florigeois. Petits et grands étaient très impatients de sonner aux portes des maisons pour récolter le butin tant convoité !! Malheureusement, la fatigue et la pluie mettaient un terme prématuré à cette belle après-midi. Mais tous étaient prêts à revenir l'année prochaine.

En cette fin d'année 2022, nous souhaitions lancer notre seconde bourse aux jouets mais nous avons dû faire face à un calendrier très chargé car nous ne sommes pas les seuls à vouloir organiser ce genre d'évènement. Nous avons donc décidé de l'organiser le Dimanche 06 Novembre. Nous souhaitions être dans les premiers pour attirer un maximum de monde. Trente tables, toutes remplies de beaux cadeaux pour faire plaisir à nos petites têtes blondes, attendaient les visiteurs dont les premiers sont arrivés dès l'ouverture vers 9h. Pour cette seconde édition, nous avons pu proposer des croque-monsieur et des crêpes qui ont rencontré un bon succès. Exposants et visiteurs se sont montrés emballés par cette belle journée.

Enfin l'année se ponctuait par le Noël des enfants et le marché de Noël. Le samedi 10 décembre, nous avons reçu la visite d'un personnage tout de rouge vêtu, et qui comble les enfants de bonheur à chaque apparition. Le père Noël a rendu visite aux petits florigeois pour leur distribuer un petit cadeau et une friandise après leur participation à trois ateliers créatifs et la lecture de contes Kamishibaï (sorte de théâtre ambulant où des artistes racontent des histoires en faisant défiler des illustrations devant les spectateurs).

Le lendemain, nous recevions quinze exposants à la Salle des fêtes qui nous ont fait partager leurs métiers, créations et produits. Ils ont donc proposé aux nombreux curieux des idées de cadeaux originaux à déposer sous le sapin. Le tout s'est déroulé dans une chaleureuse ambiance où les odeurs de vin chaud se mêlaient à celles des crêpes et annonçaient l'approche de Noël.

Après cette année de confirmation de nos animations lancées en 2021, nous organiserons dès janvier 2023 notre Assemblée Générale pour confirmer nos membres actuels et en accueillir de nouveaux. Il sera temps pour nous de nous pencher sur de nouvelles idées pour continuer de divertir notre village et nos concitoyens florigeois.

L'Amicale des chasseurs

L'Amicale est composée de 10 Florigeois et 10 actionnaires. Elle agraine et abreuve les gibiers tout au long de l'année et procède à un comptage au printemps pour définir le nombre d'oiseaux à prélever.
Elle régule les prédateurs, renards, pies, corbeaux. On y chasse principalement la perdrix, le faisan, le lièvre, le pigeon, le garenne, le chevreuil et le sanglier.
L'Amicale est une société active dans notre village. Elle organise notamment :
- La réderie,
- Un concours de manille le 1er samedi du mois de mars,
- Hauts de France propre (nettoyage du village).

Cette année, une soirée beaujolais a également regroupé plus de 130 personnes dans la joie et la bonne humeur !

L'Amicale serait heureuse d'accueillir de nouveaux membres du village.
À bientôt au bord d'un chemin ou lors d'une de nos manifestations dans le village.

Président : Monsieur René Liénard, 3 route Nationale Flers-sur-Noye / 03 22 09 42 59

Club de l'amitié (de Flers-sur-Noye, Essertaux, Le Bosquel).

Le Club a pour but de créer, animer et développer les rencontres et les liens d'amitié entre ses adhérents. Il se réunit chaque premier jeudi du mois dans la salle de la Mairie.
Pour adhérer au club, il n'y a qu'une seule condition : avoir au minimum 60 ans.

Aujourd'hui le club n'est plus composé que d'une dizaine de membres. N'hésitez donc pas à venir partager de bons moments en renforçant les effectifs !

Président : Monsieur Pierre Daroux 17 rue Collée Flers-sur-Noye / 03 22 09 40 47

Bibliothèque Page à page

Durant l'année 2022, la bibliothèque Page à Page est restée ouverte au public tout en respectant les gestes barrières. Les livres sont systématiquement mis en quarantaine à chaque retour. L'inscription et le prêt restent totalement gratuits.

L'équipe composée de
Catherine GODIN, Christiane LEFEBVRE et Franck BLOT
a modifié les jours et heures d'ouverture selon comme suit :

Tous les mardis : de 16 h 30 à 17 h 30
(à l'heure de la sortie des écoles)
Tous les mercredis : de 16h30 à 18h
Les 1er et 3ème samedis de chaque mois : de 10h30 à 12 h.

Un petit retour sur l'année 2021 concernant l'activité de la bibliothèque, chiffres transmis à la bibliothèque de la Somme (BDS) :

- Le stock de livres au 31 décembre 2021 était de 2 712 dont 720 appartenant à la BDS,
- 30 enfants du village ont emprunté des livres,
- 19 adultes du village et commune avoisinante sont venus emprunter des ouvrages,
- 674 livres ont été empruntés dont 129 par l'école de Flers.

Pour 2022, de nouveaux lecteurs ont fait connaissance avec la bibliothèque. Notre bibliothèque étant municipale est un service communal. Elle est un outil de formation pour accompagner le système éducatif par le développement de partenariats entre la bibliothèque municipale et l'école. Aussi, l'équipe continue d'organiser des lectures de contes et représentations de kamishibaï à l'école maternelle de Flers avant les vacances scolaires.

La bibliothèque est un lieu de rencontre et de convivialité

La bibliothèque permet d'aider au renouvellement et à l'enrichissement des connaissances tout au long de la vie de chacun d'entre nous. C'est un lieu de loisir et de plaisir, un lieu de diffusion culturelle : la variété des collections (adultes / jeunesse, fiction / documentaire, classiques / nouveautés…) permet d'atteindre cet objectif.

Le stock a évolué grâce à la subvention allouée par la Mairie :

- Pour les petits, de nouveaux livres dans la collection P'tit Loup, mon livre Odeurs/Couleurs …
- Pour les enfants à partir de 7/8 ans, Les premières enquêtes (Le monstre du lac, le passage secret) …
- Pour les aventuriers : L'incroyable destin de Thomas Pesquet, Marie Curie …
- Des mangas : Usagi Yojimbo, …
- L'apprentissage du bien-vivre ensemble : le respect, le Maire.
- Les adultes n'ont pas été oubliés non plus …

Fermeture annuelle

Du 14 juillet au 15 août
Les vacances scolaires de Noël.

Avec le soutien de la BDS, l'équipe de la bibliothèque a innové en organisant une exposition ayant pour thème « Vive l'eau ! », en invitant l'école maternelle ainsi que les habitants de Flers-sur-Noye.

Merci également pour leur participation à :

Retrouvez le journal en couleur sur le site de la commune
http://flers-sur-noye.fr

L'équipe du journal :
Ansart Maurice, Beaumont Joël, Canoine Alain, Charpentier Alain, Lambert Anne,
Leignel Catherine, Poiré Guillaume, Prestifilippo Nicolas
Contact : mairieflerssurnoye@orange.fr